

# PLAN D'ACTION POUR LES JEUNES ET LEUR FAMILLE :

## bilan de 5 ans de mobilisation

Depuis plusieurs années déjà, les partenaires estriens travaillent ensemble afin de favoriser le développement optimal des enfants et des jeunes et de soutenir les familles, avec l'objectif partagé que l'intervention de la protection de la jeunesse demeure l'exception.

Le Plan d'action pour les jeunes et leur famille (PAJEF) s'inscrit dans cette continuité. Lancé en 2021 et issu d'une vaste consultation auprès de 300 partenaires, il a permis de structurer, renforcer et accélérer une mobilisation déjà bien réelle entre les partenaires œuvrant auprès des jeunes et des familles en Estrie. Dans un contexte où les besoins appelaient une action concertée et cohérente, nous avons choisi d'unir nos forces autour de priorités communes et de moyens concrets.

Le PAJEF est complété, mais l'engagement se poursuit. Les travaux continueront d'être déployés au sein des directions de l'établissement et dans les différents espaces de concertation avec les partenaires, dans un esprit de continuité et de collaboration.

Les retombées du PAJEF sont bien concrètes pour les enfants et les familles de l'Estrie. Cette réussite est le fruit d'un engagement collectif et mérite d'être soulignée.

**Merci à ceux et celles qui ont contribué, de près ou de loin, au Plan d'action pour les jeunes et leur famille!**

**Stéphane Tremblay,**  
président-directeur général

**Karine Duchaineau,**  
directrice générale adjointe





## Qu'avons-nous accompli avec le PAJEF?

### Une forte collaboration entre partenaires

- Des **espaces de collaboration entre partenaires** ont été créés. Ils touchent différents niveaux, autant les partenaires stratégiques (p. ex. : directions de différents milieux) que les partenaires opérationnels (p. ex. : intervenant[e]s, chefs de service, etc.). L'ensemble de cette structure donne l'espace aux partenaires pour partager leurs enjeux ou leurs idées afin de mieux accompagner les jeunes et leur famille en l'Estrie.
- Les jeunes et les familles peuvent plus particulièrement **bénéficier des concertations cliniques intersectorielles** appelées CCI. Durant ces rencontres, les partenaires concernés par la famille discutent des enjeux rencontrés et conviennent ensemble d'une offre de services. Celle-ci peut se traduire sous forme de plan de services individualisé (PSI).



### Agir tôt dans la vie des familles

- Plus de **12 300 femmes enceintes** ont été informées des services à leur disposition via l'**avis de grossesse**, et ce, depuis 2022. Plus du tiers d'entre elles ont été référées vers des services (suivi obstétrical, programmes Olo et SIPPE, services du CLSC, etc.).
- Depuis 2023, plus de **3 600 enfants** ont été dépistés par le **programme Agir tôt**. Ce programme vise à identifier le plus tôt possible les écarts de développement en petite enfance pour orienter vers les services qui correspondent aux besoins de l'enfant et de sa famille.
- **8 450 enfants** ont reçu des services d'**Agir tôt** (orthophonie, ergothérapie, physiothérapie ou nutrition).




### Faciliter l'accès aux services en santé mentale


- Avec la création d'une porte d'entrée unique pour les demandes en santé mentale jeunesse en Estrie, en avril 2024, **plus de 1 400 jeunes ont été orienté(e)s** vers les services dont ils et elles avaient réellement besoin (nutrition, psychothérapie, offre de groupe, Infirmier(-ière)s praticien(ne)s spécialisé(e)s, etc.). Parmi ces jeunes, **87 %** ont eu accès aux services en moins de 30 jours.
- L'attente en pédopsychiatrie a diminué. **65 % des jeunes ont été vu(e)s en moins de 30 jours en 2025-2026**, alors que la proportion était de 34,7 % en 2024-2025.
- L'évaluation des demandes a permis l'ajout d'autres services pour des besoins supplémentaires non comblés identifiés. Ainsi, une **nutritionniste en santé mentale** a été ajoutée afin de soutenir les jeunes souffrant de troubles de comportements alimentaires.



## Accompagner dans la transition à la vie adulte jusqu'à 25 ans

- Depuis 2022, **450 jeunes** hébergé(e)s en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation ou en familles d'accueil ont fait appel au **Programme qualification des jeunes (PQJ)** pour du soutien ponctuel ou long terme. Ils et elles ont bâti un lien de confiance avec leur intervenant(e), qui les a accompagné(e)s, à leur vitesse, dans les grandes étapes vers la vie adulte (de 16 à 25 ans).
- Plus de **15 jeunes ont séjourné dans un appartement d'expérimentation** depuis janvier 2025. Il s'agit d'une première expérience en appartement, où les apprentissages sont nombreux : cuisiner, faire le lavage et le ménage, occuper son temps, etc. 
- De nombreux **partenariats** ont été créés avec des organismes pour aider les jeunes dans différentes sphères de leur vie (soutien à l'emploi, cuisine, budget, appartement, études, etc.).
- Près de **85 % de ces jeunes ont un emploi ou sont aux études.**

## Maintenir l'enfant dans son milieu

- **13 enfants** des RLS des Sources et de la Haute-Yamaska ont pu rester ou réintégrer leur domicile avec le programme **Ma famille, ma communauté**. C'est grâce aux plans de protection mis en place pendant une rencontre réunissant les personnes de la communauté (famille, ami[e]s, entourage, intervenant[e]s, enseignant[e]s, etc.) préoccupées par la situation de l'enfant et de sa famille.
- Les familles ont été plus enclines à collaborer avec la DPJ, puisque le réseau de la santé et des services sociaux travaille avec elles et la communauté vers un but commun : le maintien de l'enfant dans son milieu. 
- Les parents ayant bénéficié de **Ma famille, ma communauté** se sont sentis **écoutés et respectés** dans leurs forces et leurs défis.


## Trouver le meilleur milieu de vie pour les enfants

- Des **activités de recrutement** diversifiées ont eu lieu grâce à l'ajout, en 2024, de ressources travaillant à temps plein sur le recrutement et la rétention des familles d'accueil.
- Depuis l'automne 2025, **85 nouvelles places** en famille d'accueil se sont ouvertes. Ce plus grand bassin de familles d'accueil permet un meilleur pairage répondant aux besoins de l'enfant.
- Les familles d'accueil sont mieux outillées dans leur rôle grâce à des formations et à des documents d'information. **Un groupe de réseautage a même été créé** pour l'échange d'outils et de conseils entre les familles d'accueil.




« Les jeunes aussi ont le droit à la parole. » — Comité de jeunes d'Aire ouverte Estrie


### Impliquer les jeunes et les proches dans les services les concernant

- Depuis son lancement, en 2021, plus de **1 800 jeunes âgé(e)s de 12 à 25 ans** ont reçu des services d'Aire ouverte pour différentes sphères de leur vie : santé physique, sexuelle et mentale, habitudes de vie, alimentation, relations, émotions, etc. 
- Tous ces services sont **plus accessibles** puisqu'ils sont regroupés à un même endroit.
- **Un comité de jeunes** participe activement à la programmation et à l'amélioration des services d'Aire ouverte Estrie.
- Avec le Programme québécois des troubles mentaux, **les proches sont impliqué(e)s dès le début** dans le rétablissement des jeunes et assurent un filet de sécurité après l'épisode de services.

### Une meilleure compréhension des jeunes et de leur famille

- Des **plans de services individualisés (PSI)** peuvent être mis en place dès qu'il y a plusieurs intervenant(e)s impliqué(e)s dans la vie d'un(e) jeune ou d'une famille. Par exemple : l'école, le CPE, le CLSC.
- Le ou la jeune et la famille gagnent à rencontrer en même temps tous ces intervenant(e)s, car cela leur permet de terminer la rencontre avec une idée claire de ce qui doit être fait et avec qui. 
- Plus de **529 personnes ont été formées aux plans de services individualisés** (intervenant[e]s du CIUSSS, du milieu scolaire, de la petite enfance et du communautaire) depuis avril 2024. La formation leur permet par la suite d'animer des PSI.

### Une meilleure offre de services en négligence

- Depuis 2023, **3 795 usagers et usagères** ont bénéficié des services en négligence, ce qui représente **35 962 interventions distinctes**.
- L'offre de services en négligence a été construite et bonifiée avec le **comité d'usagères et usagers collaborateurs** ayant déjà reçu ces services.
- Les familles reçoivent des services de qualité par des intervenant(e)s formé(e)s au contexte de négligence. Ces intervenant(e)s ont reçu des **formations adaptées** à leur niveau d'expérience. 

## Plus d'outils pour les intervenant(e)s



- Les intervenant(e)s de la DPJ sont encore plus outillé(e)s pour comprendre les situations des familles grâce à des formations et des ateliers (traumas, faits nouveaux, négligence, conflits sévères de séparation, etc.).
- **80 % des intervenant(e)s jeunesse ont été formé(e)s** pour repérer et accompagner les jeunes présentant un début de trouble dépressif. Les jeunes ont ainsi un soutien en santé mentale de la part d'un(e) intervenant(e) déjà connu(e).
- Plusieurs **formations sont offertes en continu** et permettent aux intervenant(e)s d'accroître leurs connaissances, puis d'appliquer les meilleures pratiques (approche SOCEN, Programme québécois des troubles mentaux, négligence, etc.).



Pour voir comment les réalisations du Plan d'action pour les jeunes et leur famille ont un réel impact dans la vie des jeunes et des familles, à toutes les étapes du développement, visitez :

[santeestrie.qc.ca/tousconcernes](http://santeestrie.qc.ca/tousconcernes)

## Assurer la continuité des liens développés

- Depuis 2022, **290 enfants et leur famille** ont bénéficié d'un suivi par un(e) intervenant(e) jeunesse qu'ils connaissaient déjà plutôt que par un(e) intervenant(e) de la DPJ. Cela est lié à l'élargissement des pratiques permettant à des intervenant(e)s provenant d'autres directions cliniques d'agir en vertu de **l'article 33 de la Loi sur la protection de la jeunesse**.
- Puisque l'intervenant(e) délégué(e) assure déjà le suivi de la famille, il ou elle peut, dans une logique de co-intervention avec la DPJ, assumer temporairement une partie des fonctions liées à l'application des mesures de protection. Cette répartition des rôles permet une intervention cohérente et complémentaire, tout en conférant à l'intervenant(e) délégué(e) l'autorité nécessaire dans un contexte sensible. À la fin de ce mandat partagé, l'intervenant(e) **poursuit son accompagnement auprès de la famille**, assurant ainsi la continuité des services et le maintien du **lien de confiance** établi.



Mai 2026

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de l'Estrie – Centre  
hospitalier universitaire  
de Sherbrooke

Québec